

## Compte rendu du Colloque : « Solidarités nord-atlantiques : Relations Canada-Europe »

Volume 1, numéro 3, 1970

Les relations Canada-Europe : aspects culturels

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700039ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700039ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1970). Compte rendu du Colloque : « Solidarités nord-atlantiques : Relations Canada-Europe ». *Études internationales*, 1(3), 78–86.  
<https://doi.org/10.7202/700039ar>

— Quel doit être le fond des relations économiques entre le Canada et l'Europe pour maximiser l'efficacité économique et le niveau de vie ?

Des éléments de réponse à ces trois questions avaient déjà été donnés par M. Matthews lui-même. Le Canada est le seul pays industrialisé à ne pas bénéficier d'un marché de 100 millions d'habitants au moins. Les difficultés que risquent de connaître les exportations vers la CEE en raison du « tarif extérieur commun » amènent à envisager l'intégration d'une partie de l'économie canadienne au marché américain.

Dans la vision d'un Canada ainsi intégré, se pose alors un problème de centres de décision. Ceux-ci ne risquent-ils pas de se déplacer vers les zones économiquement les plus développées, c'est-à-dire vers certaines régions industrialisées des États-Unis ? L'intérêt national canadien s'en trouverait menacé.

Il apparaît alors, que l'intérêt national du Canada n'est pas forcément le même que l'intérêt de ses industriels. Pour ces derniers, une intégration au marché nord-américain, sans faire disparaître complètement les tarifs douaniers, serait favorable à l'industrie canadienne, en lui permettant d'accroître sa production et de la diversifier. Mais le danger est que l'industrie augmente sa production de préférence là où se trouve le marché, c'est-à-dire aux États-Unis. Dans ce cas, le Canada ne risque-t-il pas de devenir une zone économique périphérique délaissée au profit d'autres zones plus fournies en hommes et en ressources ? Les industriels ne sont pas attirés par les zones périphériques, mais par les centres de gravité démographiques. Dans le cas du Québec, le problème se poserait avec encore plus d'acuité. La main-d'œuvre québécoise, liée par sa langue et sa culture, aurait de grandes difficultés à se déplacer pour aller chercher du travail dans les régions les plus développées de cette zone de libre échange, c'est-à-dire probablement aux États-Unis.

Des atténuations à ces jugements devaient bien sûr, être apportées. Si l'on envisage l'industrie canadienne secteur par secteur, certaines industries apparaissent très bien placées par rapport à leurs concurrents américains. Dans un domaine de pointe comme celui de l'électricité nucléaire, la filière canadienne paraît avoir un marché potentiel aussi important que la filière américaine.

La réponse à la première question de M. Matthews — formation d'une zone de libre échange nord-américaine — se trouvait en partie donnée. Dans la mesure où les centres de décision se trouveraient déplacés vers les États-Unis, ce qui pourra subsister du Canada sera la « semblance et non plus la substance ». Ces problèmes sont grands et doivent faire hésiter devant l'intégration du Canada à un marché nord-américain. Peut-être celui-ci doit-il chercher ailleurs des partenaires commerciaux qui équilibrent la puissance des États-Unis ?

## B. Japon ou Europe ?

L'Europe apparaît, après les États-Unis, comme le partenaire économique traditionnel du Canada. Si l'aménagement des relations économiques avec l'Europe, qui était la deuxième question de M. Matthews, a retenu l'attention, en revanche, la troisième question — comment ces relations peuvent améliorer le niveau de vie canadien — est restée sans réponse.

Dans les relations économiques Canada-Europe, la Grande-Bretagne tient encore une place de choix<sup>1</sup>. Elle reste le deuxième client du Canada qui a expédié vers elle en 1968, 1/10 de ses exportations : exportations dont 95% ont bénéficié du tarif préférentiel du Commonwealth. Si la Grande-Bretagne entrait dans le Marché commun, elle devrait appliquer le « tarif extérieur commun » et la « politique agricole commune ». Dans ce cas, les 3/4 des exportations canadiennes vers ce pays connaîtraient des difficultés importantes.

<sup>1</sup> Voir : R. MATTHEWS, *La Grande-Bretagne et le Marché Commun*, Opinion canadienne actuelle, publié par l'Institut Canadien des Affaires Internationales.

L. FISCHER, *Canada's Gain Market in the E.E.C.*, publié par le Conseil de la Recherche en économie agricole du Canada.

M. TORRELLI, *La Grande-Bretagne et l'Europe des Six : l'échec d'une Négociation*, Cahiers du Centre d'Études et de Documentation Européennes, N° 2, Presses de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal.

Aujourd'hui, l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté semble très probable. Le Canada paraît résolu à en accepter les conséquences tout en cherchant à les atténuer ; celles-ci risquent en effet, d'être importantes pour ses relations commerciales avec la Grande-Bretagne. Pour les Six et notamment la France, la « politique agricole commune », avec son système de prélèvements aux importations et de restitutions aux exportations, reste un des piliers du Marché commun. Il n'est pas question d'y renoncer ou de la modifier de telle manière qu'elle soit vidée de son contenu. Cette position a été fermement rappelée lors de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement à La Haye. Cela n'empêche pas les Six de prendre en considération les liens traditionnels de la Grande-Bretagne avec certains pays ; le projet de mandat de négociation avec la Grande-Bretagne, élaboré à la suite de la Conférence de La Haye, mentionnait ses relations avec le Commonwealth.

Certains ont même considéré que les buts de la Grande-Bretagne et du Canada restaient les mêmes. Pour ces deux pays, le commerce extérieur est vital ; il leur importe de promouvoir une expansion continue du marché mondial. Ils s'efforcent donc de combattre l'installation de barrières tarifaires.

Il y aura peut-être une période de transition difficile entre le Canada et l'Europe, mais il n'est dans l'intérêt ni de l'un ni de l'autre, de la faire durer. 20% des exportations du Canada sont dirigées vers l'Europe. Une possibilité d'éviter ou d'atténuer ces problèmes pourrait être trouvée dans des négociations multilatérales au sein du GATT, portant sur les barrières tarifaires et non tarifaires.

En dehors d'un partenaire commercial, l'Europe peut-elle devenir un véritable contrepoids à la puissance économique des États-Unis ? Les intérêts que le Canada et l'Europe éprouvent l'un pour l'autre restent limités. L'Europe est intéressée par le Canada dans la mesure où elle y trouve la technologie américaine sans subir les contraintes imposées par une superpuissance. Le Canada trouve un intérêt à l'Europe tant qu'il y trouve un marché.

En fait, le rapprochement économique du Canada et de l'Europe ne peut se faire que dans le cadre d'une zone de libre échange atlantique incluant les États-Unis. Quel serait alors le poids du Canada dans le triangle Europe/États-Unis/Canada ? Si d'une part, le Canada est annexé à un marché nord-américain, les Européens risquent de préférer investir aux États-Unis. Il faut d'autre part, tenir compte de la puissance économique du Japon. Le Canada ne peut délibérément orienter son économie vers l'Est. Plus encore que l'Europe, le Japon pourrait constituer le partenaire économique idéal. Par sa technologie aujourd'hui originale, ses techniques de gestion des entreprises et le développement d'entreprises plurinationales, le Japon peut jouer le rôle de contrepoids.

Le rôle des firmes plurinationales a justement constitué le troisième volet de la discussion économique.

### C. La police des firmes plurinationales

Les firmes plurinationales posent un problème pour le Canada et pour l'Europe dans la mesure où elles confisquent les pouvoirs de décision. Une discussion portant sur les zones tarifaires et les échanges commerciaux serait démodée si elle n'envisageait pas le rôle des firmes plurinationales. Le commerce semble d'autant plus entre leurs mains que la division du travail se fait désormais à l'intérieur de la firme et non plus entre les firmes.

Le mouvement vers un commerce plus libre viendra peut-être de ces firmes qui verront là une réalisation de leurs intérêts. En attendant, de telles concentrations de puissance font peur. Deux solutions ont été esquissées :

- Si les Européens sont effrayés par les firmes plurinationales, un des moyens de les empêcher de s'installer serait de supprimer les tarifs qui les obligent à s'implanter sur place. En effet, actuellement le capital et la main-d'œuvre se déplacent librement, alors que les produits ne peuvent se déplacer à cause des barrières tarifaires. S'il faut faire un choix, pourquoi ne pas limiter les mouvements de capitaux et laisser les produits circuler librement ?

— Une deuxième solution qui pourrait être en fait complémentaire de la précédente, consisterait à négocier un statut international de la firme plurinationale. On pourrait concevoir une sorte de « code de bonne conduite » accepté par les Grandes Puissances.

Pour certains, ces propositions recèlent des germes dangereux. On veut des espaces économiques plus grands, mais le but n'est pas de faire le lit de la libre entreprise. Si la démocratie doit exister en matière économique, il faut plutôt introduire les mécanismes de la démocratie politique dans le domaine économique.

Finalement, le problème des relations économiques du Canada avec le reste du monde, passe par des négociations bilatérales avec les États-Unis ou multilatérales avec tous les autres pays industrialisés. Marché nord-américain ? Zone de libre échange atlantique ? Ce ne sont que des hypothèses, il ne semble pas qu'aujourd'hui le Canada puisse s'unir plus ou moins étroitement à un partenaire commercial important. « Pour se marier, il faut être deux ; actuellement, il semble que l'Europe pas plus que les États-Unis ne veuille épouser le Canada » a-t-on fait remarquer. Cette situation de la mariée canadienne convoitée par tout le monde, mais épousée par personne, M. Lalande, directeur du Département de Science politique de l'Université de Montréal, président de séance, l'a résumée par un exemple plein d'humour. Prenant une pochette d'allumettes fournie par l'*Hôtel Holiday Inn* où se tenait la réunion, il lit dessus : *Holiday Inn, the Nation's Innkeeper*, puis commente : « la compagnie hôtelière est américaine et la pochette est fabriquée au Japon ».

## II - Relations culturelles

Le contrepoids à la puissance économique américaine pourrait être trouvé dans le domaine des activités culturelles. C'est surtout par des moyens culturels que le Canada doit s'opposer aux États-Unis et préserver des particularismes enrichissants.

Quelle doit être alors la place de la culture dans la politique étrangère ? Pour Mme Schroeder, professeur au Département de Science politique de l'Université de Montréal et auteur du rapport sur la politique culturelle<sup>2</sup>, cet aspect de la politique n'est qu'un facteur marginal par rapport aux autres moyens de politique étrangère. Dans tous les cas, il semble à Mme Schroeder qu'il faut démystifier cette « vache sacrée » qu'est la politique culturelle. Ou bien la politique culturelle est marginale et on en parle trop, ou bien elle est importante et on considère les problèmes qu'elle pose.

### A. La politique culturelle : cause ou phénomène ?

La conception marginaliste s'est trouvée combattue sur plusieurs fronts.

Le passé d'abord fournit plusieurs exemples de cultures mises au service d'une politique extérieure expansionniste : panslavisme, pangermanisme. Si cette conception de « culture politique » est abandonnée aujourd'hui par l'opinion publique, les Nations n'en cherchent pas moins à promouvoir une image d'elles-mêmes à l'extérieur. En même temps, alors que tous les autres moyens de politique extérieure échappent de plus en plus aux puissances moyennes, la culture pourrait devenir une des sources privilégiées de politique extérieure. Les oppositions étaient nettes ; pour certains, la politique culturelle est une cause de politique extérieure, pour les autres, les marginalistes, elle n'en est qu'un phénomène. Ces derniers ont considéré en effet, que la politique culturelle n'était au mieux qu'un « baromètre » des relations politiques.

Cette affirmation s'est trouvée nuancée par certains qui ont concédé que si la culture ne pouvait être une source de diplomatie, elle pouvait cependant en être un moyen. Quelle importance faut-il accorder à ce moyen ? La question reste posée.

<sup>2</sup> Voir son article dans le présent numéro, p. 45.

## B. Doit-on définir la culture ?

Rapidement, la discussion a buté sur un problème de définition. Mme Schroeder s'est volontairement refusé à définir la politique culturelle ; il est en effet, difficile de savoir si les échanges d'universitaires sont plus culturels que les tournées de ballet. La limitation du sujet à la politique culturelle extérieure, entraînait de fait, une définition implicite. À certains, il apparut qu'un point de départ aussi étroit ne pouvait effectivement qu'aboutir à la conclusion du caractère marginal de la culture. Pour eux, il convient d'adopter la définition la plus large possible : « la circulation des idées ».

Mais dès lors qu'il s'agit de donner un contenu à cette notion, les incertitudes réapparaissent. Si l'on traduit la circulation des idées par l'échange des porteurs d'idées (artistes, universitaires, etc.) une objection surgit immédiatement, il peut y avoir conflit entre les conceptions politiques des porteurs d'idées et les gouvernements de leur pays. C'est même un phénomène très courant. Il est alors dangereux pour un gouvernement de répandre à l'étranger la pensée de ses opposants.

Pour d'autres, enfin, la notion de politique culturelle est encore plus vaste et se distingue mal de la politique d'information économique. Il faudrait distinguer entre la politique de promotion linguistique et la politique culturelle. La politique de promotion linguistique serait celle des pays dont la langue est en usage dans la Communauté internationale. Elle est un moyen de *political policy*. La politique culturelle, c'est au fond le travail quotidien d'information de tous les pays qui essaient de vendre leurs produits et leurs idées. En fait, il est souvent difficile de séparer l'aspect culturel de l'aspect économique.

## C. La politique culturelle du Canada

Deux sortes de pays doivent être considérés : les pays exportateurs de culture et les pays importateurs.

Dans les pays importateurs, la politique culturelle est ramenée à la dimension des intérêts nationaux du pays, de son développement propre. Le Canada, bien qu'il soit importateur de culture occupe une position spéciale. Il peut apporter en retour à l'Europe toute une partie scientifique et technologique qui lui manque, sans lui imposer les contraintes de la puissance des États-Unis.

Pourtant le problème culturel reste grave pour le Canada. Comme dans le domaine économique, il risque une lente colonisation par les États-Unis ; le danger de cette colonisation est d'autant plus grand qu'elle ne se fait pas par les élites, mais par la culture de masse. L'Angleterre aurait pu contrebalancer la culture *made in U.S.A.* en tissant des liens culturels plus étroits avec le Canada. Malheureusement, il semble que l'opinion publique anglaise ait mal compris ce que le Canada pouvait lui apporter dans ce domaine.

Le cas des relations culturelles avec la France a été beaucoup plus longuement discuté. L'affirmation de M. Julien, directeur du Service étranger au journal *Le Monde*, selon laquelle la survie d'un Québec francophone dénotait l'inutilité de toute politique culturelle, a été vivement critiquée. Selon cette thèse, la politique culturelle est inutile dans le cas du Québec, puisqu'il a réussi à maintenir une langue et une culture française alors qu'il était coupé de tous liens avec la France. Dès lors, la nécessité n'est pas d'une politique culturelle, mais d'une politique économique qui est un bien meilleur véhicule de culture.

Certains ont répondu qu'il était temps que cesse cet isolement. Dans le passé, le Canada et en particulier le Québec étaient relativement isolés à l'intérieur de l'Amérique du Nord, ils pouvaient plus facilement préserver leur originalité culturelle. Aujourd'hui au contraire, les idées, les images, circulent beaucoup plus vite et menacent cette originalité.

Réagissant devant ce danger, le gouvernement canadien a marqué depuis 1965, une volonté très nette d'orienter ses relations culturelles vers l'Europe. Quant à savoir quelle est la motivation principale de cette politique : expression d'un désir national du Canada, compte tenu de ses particularismes, ou volonté de faire contrepoids à la puissance américaine, la réponse est difficile.

Ce qui reste certain, c'est que le Canada veut affirmer son indépendance et son identité nationale. Dès lors qu'il a orienté sa politique culturelle vers l'Europe, le Canada est en droit d'en attendre une réponse. Verra-t-on en échange, l'Europe s'orienter vers le Canada ?

### III – Relations politiques

Que l'on cherche à infléchir les lois économiques, que l'on cherche à utiliser les liens culturels, les solutions ne peuvent être que politiques. La réorientation des relations Canada–Europe passe par des décisions politiques. Il était normal que les discussions sur les relations politiques aient été les plus longues. C'est par elles qu'on avait commencé, c'est par elles qu'on a fini.

Les rapports de MM. Claude Julien (Europe–Canada) et Peter Dobell, directeur du Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur, (Canada–Europe) ont servi de point de départ aux débats.

#### A. Du Canada à l'Europe et de l'Europe au Canada

Les conclusions tirées par MM. Julien et Dobell étaient identiques : le Canada doit se rapprocher de l'Europe ; mais les motivations en étaient très différentes.

Pour M. Dobell, il n'y a pas de choix possible entre les États-Unis et l'Europe. Le Canada fait partie d'une masse continentale nord-américaine géographiquement et économiquement. Les Canadiens, qu'ils soient francophones ou anglophones sont des nord-américains. La question ne se pose donc pas comme une alternative ; la question serait plutôt celle-ci : les Canadiens sont-ils satisfaits de leurs relations avec l'Amérique du Nord ou veulent-ils en plus, augmenter leurs relations avec l'Europe ?

Cette orientation du Canada vers l'Europe sera difficile car elle n'est pas naturelle. Des relations plus étroites entre le Canada et l'Europe vont contre les tendances habituelles. De plus, les Européens ont en général, peu d'intérêt pour le Canada. Enfin, le Canada connaît des difficultés importantes avec l'Europe notamment en ce qui concerne ses exportations agricoles.

Pour M. Julien, si l'Europe et le Canada ont un intérêt mutuel à se rapprocher, c'est pour faire contrepoids aux super-puissances américaine et soviétique. Le Canada et les pays européens, en face des deux super-grands ne sont que des puissances moyennes. Une attitude plus critique de ces puissances moyennes vis-à-vis de leur tuteur de fait, les États-Unis, serait souhaitable. Cette attitude n'est pas possible pour chaque pays pris isolément ; elle est possible en coordonnant leurs actions de politique étrangère.

La coordination des politiques étrangères des moyennes puissances, offre un intérêt réel ; ainsi dans la perspective de l'établissement de relations diplomatiques avec la Chine : la Belgique, l'Italie, le Canada auraient intérêt à synchroniser leurs actions.

Un deuxième exemple permet de situer l'intérêt de cette attitude par rapport aux pays du Tiers-Monde : en Amérique latine, on assiste à une méfiance de plus en plus grande vis-à-vis de l'aide américaine. Cette méfiance se trouve justifiée dans la mesure où les États-Unis soutiennent des dictatures comme celle du Paraguay et n'aident pas des pays démocratiques comme l'Uruguay. Si l'aide des États-Unis menace la stabilité en Amérique latine, les puissances moyennes n'ont-elles pas intérêt à élaborer un programme qui pourrait en quelque sorte équilibrer l'aide américaine ?

Un troisième exemple permet de situer l'intérêt d'une politique concertée des puissances moyennes vis-à-vis des pays de l'Est. La politique de détente semble une chasse gardée des seuls États-Unis et U.R.S.S. Pourtant, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont depuis plus ou moins longtemps leur politique à l'Est.

La politique étrangère du Canada vers la Chine, le Tiers-Monde et l'Europe n'aura que

le poids du Canada. Une action concertée au contraire pourrait avoir de beaucoup plus grandes résonances sur le plan international. Et ceci d'autant mieux que les possibilités d'action de l'Europe et du Canada sont beaucoup moins inquiétantes pour les tiers pays que celles des États-Unis ou de l'U.R.S.S.

Il n'en demeure pas moins que pour certains, cette union des moyennes puissances reste un peu abstraite. À cela, M. Julien répond que les intérêts nationaux doivent être solidaires sinon ils seront contradictoires. Il n'est pas de l'intérêt national des moyennes puissances de laisser aux supergrands, la domination du monde.

Pourtant, dans la perspective d'une Europe unie envisagée par le rapporteur européen, les problèmes prennent une dimension différente.

Mais, qu'est-ce que l'Europe ? Tout le monde en parle, mais chacun y met un sens différent. Pour M. Julien, il semble que certaines de ces conceptions se rapprochent de celles du Général de Gaulle : l'Europe des patries. Pour le moment, on a une sorte de dialectique entre des intérêts nationaux divergents et un intérêt commun européen unique. Cet intérêt unique semble encore en gestation et dans la perspective de l'Europe des patries envisagée par M. Claude Julien, il n'est pas certain que l'intérêt de chaque pays européen soit de développer ses relations avec le Canada de la même manière. Même si l'on suppose cette première objection levée, il s'en présente une deuxième. Une Europe unie politiquement ne deviendra-t-elle pas une troisième grande puissance ? Quels intérêts pourraient alors motiver la coopération de ce nouveau supergrand avec la puissance moyenne que serait encore le Canada ? À cette interrogation on ne peut répondre que par une autre interrogation : l'Europe unie sera-t-elle une grande puissance ? Une grande puissance ne se définit pas uniquement par son potentiel économique, mais aussi par son potentiel militaire. Il n'est pas sûr que l'Europe unie choisisse de se doter d'un armement de destruction massive.

On était d'autant plus éloigné dans les hypothèses qu'il était apparu que l'idée fédérale ne provoque pas les mêmes résonances chez tous les Européens. Si certains y sont fermement attachés, d'autres se montrent plus circonspects. M. P. Duchâteau, chef-adjoint au cabinet du Commissaire Deniau, à Bruxelles, dans son exposé sur les problèmes de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE, a émis l'idée qu'on avait vécu dans l'ambiguïté en ce qui concerne la finalité politique des traités, que celle-ci n'avait jamais été exprimée de manière nette et qu'au reste, il y avait plusieurs écoles en ce qui concerne l'interprétation. Il faut donc se défaire des références. On entame un *New Deal*, il faut vivre le temps présent et ne pas être trop obsédé par le passé.

Quant aux représentants de la Grande-Bretagne, ils semblent très sceptiques en ce qui concerne l'idée fédérale. La fédération n'est pas une idée populaire en Grande-Bretagne ; c'est même un faux problème. Ce qui compte, c'est une collaboration politique étroite.

Finalement, l'analyse des intérêts précis du Canada et de l'Europe à collaborer, s'est révélée difficile. Il est apparu que c'est à un niveau plus général de la politique internationale, celui du maintien de la paix, que la collaboration politique entre le Canada et l'Europe aura été la plus réelle.

## B. Le Canada et la Paix

Dans son rapport sur la politique militaire, M. Yves Laulan, directeur des Affaires économiques à l'OTAN, s'est employé à montrer que l'OTAN avait été véritablement « la lucarne par laquelle le Canada a gardé un œil fixé sur l'Europe ». La participation canadienne à l'élaboration du Pacte atlantique a été importante, notamment en ce qui concerne la coopération économique et culturelle (art. 2 du Traité dit « article canadien »<sup>3</sup>).

<sup>3</sup> « Les Parties contribueront au développement des relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes ».

La participation militaire a été importante même si le Canada procède aujourd'hui à certains retraits de troupes. Il semble pourtant que le Canada n'ait pas voulu attacher d'importance politique à ces retraits. Il a déclaré continuer à participer aux objectifs du Traité : défense de l'Occident, concertation politique entre alliés et recherche de la détente. Pas plus que le Canada et les États-Unis n'ont intérêt à se désintéresser de la défense du continent européen, l'Europe n'a intérêt à les exclure de ses problèmes de défense.

Les problèmes paraissent moins simples vus de l'intérieur du Canada. La réorientation de la politique étrangère du Canada passe par une évaluation du rôle du Canada sur la scène internationale.

Dans cette perspective, deux écoles s'affrontent : la conception traditionnelle du Canada participant au maintien de la paix, le nouveau réalisme qui se réclame d'abord des intérêts canadiens.

a) *La conception traditionnelle* — Selon cette conception, le Canada doit poursuivre l'action qu'il a eue depuis la Seconde Guerre mondiale. Sa participation à la création de l'ONU, puis de l'OTAN, sa participation aux opérations de maintien de la paix décidées par les Nations Unies, lui ont acquis « un capital d'estime » très important sur le plan international. Cette politique doit être continuée : la réputation d'un pays ou son influence ne dépend pas de la taille de son budget ou de l'importance de ses forces armées. Elle dépend de ce qu'il a construit : la qualité de son leadership, l'originalité de sa politique, le capital d'estime internationale qu'il s'est acquis.

La critique de cette conception par les réalistes a été sévère. Il leur apparaît que l'action du Canada dans la politique mondiale n'a été guidée que par un souci de se donner bonne conscience. Il faut ajouter que cette tendance est renforcée par la pression de certains milieux intellectuels qui attendent trop du Canada. Cela a pu donner de mauvais résultats. Lorsqu'il n'y avait pas de possibilité de faire quelque chose d'utile à l'étranger, il fallait inventer. Le Canada faisait des choses inutiles alors qu'il ne fallait rien faire. Cette politique a eu trois effets négatifs : elle était hypocrite vis-à-vis de l'opinion publique intérieure, elle a gaspillé les efforts du pays, elle a entraîné une perte de prestige à l'étranger. Bien souvent, le Canada est apparu comme un « Don Quichotte international ». Finalement, ceci rend toute action plus difficile sur le plan international lorsqu'il y a vraiment possibilité de faire quelque chose.

La conception traditionnelle conserve pourtant des arguments. Une évolution de cette conception pourrait amener le Canada à se désintéresser de ces objectifs de politique internationale périmés que sont l'Europe et l'OTAN. Il pourrait conserver un rôle actif sur la scène internationale en se tournant vers le Tiers-Monde. Dans une aide économique au Tiers-Monde, le Canada peut faire beaucoup et cela lui permettra en plus de manifester son identité.

Comme les précédentes, ces visions sont rejetées en totalité ou en partie par les réalistes.

b) *Le nouveau réalisme* — Cette conception que certains désignent aussi sous le nom de « nouveau fonctionnalisme », part d'une analyse des moyens propres du Canada. Que peut faire le Canada avec ses moyens actuels ? La politique étrangère est un problème de pays riches. Le Canada doit donner la priorité aux problèmes internes qui sont pour lui des problèmes de survie. En poussant un peu ce raisonnement, on aboutit à la conclusion que la politique étrangère du Canada, si politique étrangère il y a, doit être le reflet à l'extérieur des problèmes internes.

L'intérêt national du Canada lui commande de s'occuper de ses problèmes frontaliers de l'Arctique, de ses relations avec les États-Unis et le Japon. Sans doute, est-il souhaitable que le Canada reste orienté vers l'Europe, mais il faut repenser le contenu de cette orientation. L'élément militaire devra jouer un rôle plus faible. Ainsi le rôle du Canada dans l'OTAN pourrait se ramener à la protection de ses vastes côtes maritimes.

En fait, le Canada doit avoir plusieurs objectifs et dans ce but, élargir le nombre de ses partenaires internationaux. Mais, là comme ailleurs, la puissance des États-Unis n'a pu être démystifiée. Pour certains, le Canada restera encore longtemps « le chien de garde » des intérêts américains dans le continent nord-américain. Pour d'autres, une attitude trop critique

des Canadiens et des Européens envers les États-Unis pourrait les faire tomber d'une conception actuellement trop extensive de leur rôle à une conception trop limitée.

### C. Une synthèse difficile

Le dilemme des relations privilégiées obligatoires entre le Canada et les États-Unis, M. Louis Reboud, directeur du Centre d'Études et de Documentation québécoises et canadiennes de l'université de Grenoble, a tenté de le contourner dans son rapport de clôture. Il ne s'est pas essayé à la synthèse des interventions, mais a présenté ces problèmes connus sous un jour nouveau.

a) *Des solidarités contre* — Toutes les grandes solidarités internationales dans l'histoire sont constituées contre quelque chose. L'OTAN s'est constituée contre la menace soviétique. La solidarité entre le Canada et l'Europe pourrait-elle se faire aujourd'hui contre les États-Unis ? Ce n'est pas possible, parce que l'Europe et le Canada ont encore besoin de la protection atomique des États-Unis.

Pourtant le Canada pas plus que l'Europe ne veut être dominé. Sur quelles bases pourrait s'opérer un rapprochement ? Beaucoup de choses séparent Canadiens et Européens : la géographie, le niveau de vie, les liens économiques avec les États-Unis.

Pourtant les Canadiens, s'ils vivent comme des Nord-américains, restent très proches de l'Europe par leur culture et leur civilisation. Au lieu de se trouver écartelé entre une Europe qu'il ne veut pas renier et des États-Unis vers lesquels tous ses intérêts le portent, le Canada pourrait trouver une voie nouvelle. Placé au carrefour de deux grands courants de civilisation et de culture, il pourrait tenter une synthèse de civilisation.

Alors que le Canada se cherche une identité nationale, devenir un laboratoire de civilisation pourrait être « son grand dessein ».

Pour réussir, le Canada a besoin de l'Europe et de ses idées ; inversement, l'Europe a aussi besoin du Canada, de son expérience dans les domaines de pointe, et de son dynamisme nord-américain. Est-ce possible si l'on considère les contraintes économiques ?

b) *Vaincre des déterminismes* — Du point de vue économique, les solidarités entre le Canada et l'Europe sont loin d'être évidentes.

Si l'on considère l'Europe, on constate que dans une économie mondiale de plus en plus ouverte et concurrentielle, le choix se trouve entre la spécialisation ou l'intégration. L'Europe n'a pas le choix de la spécialisation internationale qui entraînerait pour elle une perte de son influence mondiale et surtout un affaiblissement de ses possibilités d'aide au Tiers-Monde. La seule voie ouverte est celle de l'intégration.

Pour le Canada, le problème est moins simple. Le Canada est un fournisseur de matières premières, mais refuse d'être exploité. Son économie est encore assez spécialisée, mais on constate une croissance rapide dans de nombreux secteurs et le développement des secteurs de pointe. Enfin, le Canada a besoin des capitaux étrangers pour réaliser des investissements qui lui sont nécessaires.

Les États-Unis qui consomment les matières premières canadiennes, participent au développement des techniques de pointe et fournissent des capitaux, apparaissant comme le partenaire privilégié du Canada. L'Europe pourrait-elle les remplacer dans ce rôle ? La réponse est non. Pour des raisons géographiques évidentes et aussi parce que les moyens financiers de l'Europe sont limités. Il ne semble pas non plus souhaitable que l'Europe et les États-Unis coordonnent leurs politiques économiques face au Canada, dans le cadre d'une zone de libre échange nord-atlantique.

Cela n'est pas souhaitable parce que c'est dangereux. Si l'on raisonne en termes de libre échange et de courants commerciaux, on abandonne le monde à la domination de quelques très grandes firmes internationales. C'est-à-dire qu'on laisse à leur discrétion les politiques d'emploi, de vente, d'investissement, etc. Ces entreprises auront non seulement une influence sur tous les autres secteurs de l'économie, mais elles posséderont le pouvoir économique et politique dans l'État.

Dès lors, le problème se pose en terme de pouvoir économique pour les États, de démocratie économique pour les individus. Il est inutile de parler de tournant de civilisation si on laisse quelques intérêts privés dominer l'économie mondiale. Mais inversement, on ne peut prêcher les mérites du libéralisme économique alors que dans tous les pays, le secteur public consomme au moins 20% du produit national brut. Dans tous les cas, l'État intervient, mais s'il ne le fait pas de façon consciente et organisée, on aboutit à des gaspillages et des mauvais emplois des capacités productives.

Si l'on remet en cause les civilisations, ne doit-on pas commencer par remettre en cause les systèmes économiques ?

On pourrait imaginer un système qui ne serait ni libéral ni autoritaire. Un système qui utiliserait en même temps la programmation et la concurrence. Des investissements pourraient se faire dans le cadre d'une programmation à moyen terme ; le maintien de la concurrence permettrait d'éviter l'ornière bureaucratique. Dans ce système, on pourrait joindre la décentralisation et la centralisation. Centralisation pour les décisions d'intérêt général, décentralisation pour les décisions d'intérêt régional. Des niveaux de décision différents doivent coexister afin que soit assurée la démocratie qu'elle soit économique ou politique.

\* \* \*

La conclusion que l'on peut tirer d'une telle analyse, c'est que la solidarité Canada-Europe se fera par un travail en commun. L'Europe est la patrie des idées, des courants de pensée ; aujourd'hui, elle enfante la démocratie économique, la participation. Le Canada peut mettre en cause ses structures fondamentales plus vite que l'Europe et par là même, confronter ces valeurs anciennes ou nouvelles aux réalités économiques quotidiennes. Il n'y aurait plus de solidarité « contre », mais une solidarité « pour » ; si l'histoire n'offre que peu d'exemples de ce genre de solidarité, il n'est que plus stimulant de le tenter.

S'il est intéressant d'envisager de nouveaux modèles de civilisation, il reste nécessaire d'analyser auparavant les raisons de cette crise que traversent aujourd'hui les pays développés. Certains ont regretté que cette analyse n'ait pas été faite.

Il leur est apparu, en effet, que les notions traditionnelles de pouvoir et d'autorité sont en train de changer fondamentalement. L'interdépendance économique et politique pose de nouveaux problèmes. Cette notion « d'indépendance dans l'interdépendance » qui est le lot de tous les pays aujourd'hui, mériterait d'être analysée, approfondie. En même temps que se transforment les valeurs anciennes, de nouvelles solidarités apparaissent. Ce ne sont, pour le moment, que des « solidarités en creux » qui ne sont pas encore exprimées. Solidarités « contre » : rejet de la société de consommation, rejet du matérialisme. Solidarités « pour » : solidarités entre les jeunes, entre les pays pauvres. Pour le moment, elles s'expriment par des formules anciennes : liberté, dialogue, participation ; pourtant, il semble qu'elles puissent engendrer des grands desseins. Non pas ces « grands desseins » à usage de politique intérieure que les gouvernements proposent aujourd'hui aux nations : « société juste », « nouvelle société ». Ces grands desseins mobilisent plutôt des énergies contre eux. Les nouveaux grands desseins devraient intégrer des phénomènes contradictoires comme l'apparition de nouveaux nationalismes et la volonté de créer des solidarités nouvelles.

En fait, un dessein de civilisation, puisqu'il s'agit de cela, exige que l'on réintègre l'analyse sociologique à côté de l'analyse économique et de l'analyse politique. C'est par des politiques fondées sur l'observation des mutations sociétales et sur l'observation des nouvelles solidarités entre les sociétés, que les puissances moyennes, qu'elles soient en Europe ou en Amérique du Nord, pourraient réinventer, réimaginer des politiques internationales fécondes.

À l'opposé, certains fonctionnaires n'ont pas caché leur opinion d'après laquelle les relations du Canada et de l'Europe doivent être maintenues et développées dans la mesure des moyens existants. La recherche de « grands desseins » est une sorte de maladie de l'époque. La seule base possible pour une politique étrangère saine, ce n'est pas un dessein de civilisation, mais un intérêt national bien compris.